

**PROJET DE RÉSOLUTION INTITULÉ:  
«NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL  
ET FINANCIER APPLIQUÉ À CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS»  
À LA SOIXANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

- Cinquante-trois ans se sont écoulés depuis que le sous-secrétaire d'Etat étasunien, Lester Mallory, a rédigé, le 6 avril 1960, le mémorandum dont la philosophie sous-tend toute la cruelle politique de blocus et d'asphyxie économique des Etats-Unis contre Cuba. Mallory écrivait entre autres:

*«La plupart des Cubains appuient Castro [...] Il n'existe aucune opposition politique réelle [...] Le seul moyen possible de lui faire perdre son appui interne est de provoquer la désillusion et le découragement par l'insatisfaction économique et des pénuries. [...] Il faut utiliser au plus tôt tous les moyens concevables pour miner la vie économique cubaine [...] en refusant à Cuba de l'argent et des livraisons afin de réduire les salaires nominaux et réels, ce qui provoquerait la faim, le désespoir de la population et le renversement du gouvernement...»*

- Ainsi donc, et dès sa conception même, le blocus constitue une violation flagrante du droit international, contredit les buts et principes de la Charte des Nations Unies et représente une violation du droit d'un Etat souverain à la paix, au développement et à la sécurité.
- Compte tenu de ses visées déclarées et des fondements politiques, juridiques et administratifs sur lesquels il repose, le blocus apparaît comme un acte de génocide conformément à la Convention pour la prévention et la punition du crime de génocide (Genève, 1948).
- Le peuple cubain a souffert de graves pertes économiques, qui se montaient, jusqu'en avril 2013, au terme de cinq décennies, à 1 157 327 000 000 dollars des Etats-Unis, calculés en fonction de la dépréciation de cette monnaie face à l'or sur le marché international.
- Au démarrage de son administration, en 2009, le président Obama avait annoncé un nouveau «début» vis-à-vis de Cuba et s'était dit convaincu de pouvoir orienter les relations avec elle dans une autre direction. Or, cinq ans plus tard, le constat est le suivant: la portée extraterritoriale du blocus s'est élargie et la traque des transactions financières de Cuba par le monde s'est aggravée.
- Durant cette période, le blocus a constitué le principal obstacle au développement économique et social de Cuba, la plus grave entrave à un élargissement de ses liens commerciaux avec le monde et un sérieux obstacle à la coopération internationale qu'elle offre et qu'elle reçoit.
- Cuba ne peut toujours pas exporter et importer librement des produits et des services vers et depuis les Etats-Unis, utiliser la monnaie de ce pays dans ses

transactions financières internationales ou ouvrir des comptes dans cette monnaie sur des banques de pays tiers.

- Cuba se voit également interdire l'aide que pourraient offrir des institutions financières internationales.
- La traque obsessionnelle de l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC), rattaché au département étasunien du Trésor, contre ceux qui nouent ou se proposent de nouer des relations normales avec Cuba est l'une des principales caractéristiques extraterritoriales du blocus.
- De janvier 2009 au 9 septembre 2011, l'administration Obama a infligé à trente sociétés étasuniennes et étrangères, pour relations avec Cuba et d'autres pays soumis à ses sanctions, des amendes totalisant plus de 2 446 000 000 de dollars.
- Dans un éditorial publié le 3 mars 2013, l'agence *Bloomberg* a révélé qu'entre 2000 et 2006, le gouvernement étasunien a ouvert 11 000 enquêtes pour prétendues violations des sanctions contre Cuba et 7 000 pour le reste des pays.
- Par ailleurs, tout en reconnaissant que Cuba ne constitue pas une menace à la sécurité nationale, les autorités étasuniennes s'entêtent à l'inclure dans leur liste illégitime de «pays parrainant le terrorisme», tout simplement pour avoir un prétexte qui justifie leur traque acharnée des transactions financières de Cuba et le durcissement du blocus.
- Les principaux préjudices du blocus concernent les domaines les plus sensibles de la vie cubaine. Ainsi, la décision de la Banque cantonale de Zurich, par suite des pressions étasuniennes, d'arrêter tous les transferts avec Cuba a porté atteinte à la coopération que les autorités sanitaires cubaines maintenaient avec l'organisation non gouvernementale MediCuba-Suisse en matière de lutte contre le cancer, de pédiatrie et de prévention du VIH/sida.
- Fait sans précédent dans les relations entre Cuba et l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé, une banque canadienne, là encore à cause de pressions étasuniennes, a bloqué les fonds dégagés pour acheter des vaccins contre la grippe dans le cadre du programme de vaccination des personnes du troisième âge.
- En avril 2013, l'OFAC a interdit à l'organisation non gouvernementale britannique Cuba Solidarity Campaign (CSC) d'acheter cent exemplaires du livre *The Economic War against Cuba. A Historical and Legal Perspective on the U.S. Blockade*, de Salim Lamrani, publié par l'éditeur newyorkais Monthly Review Press.
- Robert Miller, directeur de CSC, a résumé comme suit l'outrance de cette décision: «On recourt à une loi extraterritoriale impliquant des sanctions économiques contre Cuba pour interdire la vente au Royaume-Uni d'un livre qui expose les conséquences du blocus contre Cuba... Ce cas illustre une fois

de plus la nature ridicule du blocus étasunien: interdire aux lecteurs britanniques l'accès à un ouvrage publié par un éditeur américain».

- L'administration étasunienne doit lever le blocus sur-le-champ et sans conditions. Cette politique absurde, périmée, illégale et moralement insoutenable n'a pas atteint et n'atteindra jamais son objectif, qui est de faire renoncer le peuple cubain à sa décision patriotique de préserver sa souveraineté et son indépendance et d'exercer son droit à l'autodétermination.
- Cuba soumettra une fois de plus à l'Assemblée générale des Nations Unies, le **29 octobre 2013**, pour la vingt-deuxième fois, le projet de résolution intitulé: **«Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis»**.
- En 2012, **188 Etats membres** ont voté cette résolution, ce qui prouve sans l'ombre d'un doute que la quasi-totalité de la communauté internationale reconnaît le droit du peuple cubain et l'appuie dans sa lutte pour obtenir la levée de ce blocus.
- Cuba remercie de nouveau la communauté internationale d'appuyer toujours plus sa demande concernant la levée du blocus et, par conséquent, la fin d'une politique injuste, illégale et inhumaine qui n'aurait jamais dû exister.

Diffusé par :

**Oficina del Embajador**

**Misión Permanente de Cuba**

100, chemin de Valérie

1292 Chambésy

Ginebra

Tél: 022 750 9430

Fax: 022 758 9431

Email: [embacubaginebra@missioncuba.ch](mailto:embacubaginebra@missioncuba.ch)